



Mon directeur annonce mon départ alors que je ne pars pas

Par moustachette

Bonjour,

Après m'être déclarée officiellement harcelée par des collègues et en souffrance au travail, mon directeur m'a proposé une rupture conventionnelle. J'ai refusé en indiquant que si je devais partir ce serai après avoir trouvé un autre poste ailleurs...

Depuis, on m'enlève mes responsabilités (mais sous le prétexte de "me soulager dans mon travail") :

- j'étais responsable hiérarchique de 2 personnes, c'est quelqu'un d'autre qui va faire leurs entretiens annuels (sans me concerter alors que je coordonne les dossiers sur lesquels ils travaillent et que j'ai mené ces entretiens l'année dernière), leurs plan de charge est modifié sur mon dossier sans que je le sache, je ne reçois plus leurs demandes d'absence...

- je suis responsable des locaux (une antenne de mon association) : c'est un collègue qui a été annoncé "responsable des locaux de manière temporaire" sans que je n'ai eu aucun entretien ou échange avec ma direction.

Et là, depuis 1 semaine, l'ensemble de mes collègues me parlent de mon départ imminent et (encore pire) les partenaires de mon association m'en parlent aussi...

Alors que je suis toujours en poste, je n'ai en aucun cas donné ma démission.

Est-ce légal de diffuser l'annonce FAUSSE du départ d'un salarié qui n'en n'a pas fait la démarche ?

Merci pour vos réponses